

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 20 mars 2026

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 065-216500314-20260320-20_2026-DE

L'an deux mille vingt-six, le 20 du mois de mars à 17 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal le 16 mars 2026.

PRESENTS:

Philippe CARRERE, Marc CAUMONT, Stéphane AUZERAL, Jean-Baptiste GRANGE, Jean-Laurent PEREZ, Kate MARIE, Sylvie BIRABEN, Raphael BENOIT, Béatrice BRABANT, Céline FRECHOU, Joëlle GARCES, Agnès LATAPIE, Éric DELCASSO, Christian GENIEZ.

ABSENTS EXCUSES

Anne-Laure JEAN BAPTISTE procuration à Sylvie BIRABEN

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 14 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Raphaël BENOIT est élu secrétaire de séance.

DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS

(20-2026)

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-2-1, L2122-1 et L2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse être inférieur à un et puisse excéder 30 % de l'effectif du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte 15 membres.

RAPPEL

Population municipale de la commune	Nombre de conseillers effectivement élus	Nombre maximum d'adjoints
De 500 à 999	13	3
	14	4
	15	4

M. le Maire propose au conseil municipal de créer 4 postes d'adjoints ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représenté, le conseil municipal, décide la création de quatre postes d'adjoints au maire.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau